

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

## CONTRAT « AMENAGEMENT ET GESTION »

Entre les soussignés - La Fédération des Chasseurs du Cher - 22 Rue Charles Durand - 18023 BOURGES, représentée par son Président en exercice, d'une part  $\mathbf{ET}$ Nom:.... Agissant: Pour lui-même au nom de la Société de Chasse de ..... Adresse complète : Agissant en qualité de : Propriétaire Locataire - Territoire de chasse désignation : (L'adhérent locataire doit fournir la justification de son droit de chasse) -Commune(s):.... -Lieu-dit: - Contenance : Plaine ..... Hectares Bois ...... Hectares Landes Arbustives ...... Hectares d'autre part, Il est arrêté et convenu ce qui suit : La Fédération des Chasseurs du Cher s'engage par ses services technique et administratif à assurer au bénéficiaire du présent contrat une assistance technique, une assistance juridique et administrative, une assistance d'information, de bénéficier des indemnités compensatoires selon les conditions définies à l'annexe du présent contrat. Tarification des prestations La tarification est fixée par l'Assemblée Générale, elle se décompose de la facon suivante : - Une adhésion volontaire dont l'acquittement conditionne l'accessibilité au contrat - Une cotisation à l'hectare (cf Annexe) - Cette adhésion donne un droit de vote qui vous permet de vous exprimer à l'Assemblée Générale. Durée du contrat Le contrat est souscrit pour une année, renouvelable par tacite reconduction. Il est valable du 1er Juillet au 30 Juin de l'année suivante. Le non-paiement de la cotisation avant le 31 décembre de l'année entraîne la suppression des services désignés. Résiliation Si l'une ou l'autre des parties décide de résilier le contrat, elle devra aviser le co-signataire au moins 3 mois avant son expiration (avant le 31 Mars). Par son adhésion à la Fédération des Chasseurs du Cher résultant du paiement d'une cotisation annuelle, le bénéficiaire du présent contrat accepte de se conformer aux statuts et règlement de cet organisme. Fait à ....., le ......

Le Président de la Fédération

L'Adhérent